



LA FEDERATION COMMUNIQUE

CHATEAU BLANC/HOLDER (59)

PLAN DE CONTINUITÉ INCONTOURNABLE

Le 5 mai 2026, le tribunal de commerce de Lille a ordonné la poursuite de l'activité industrielle de Château Blanc jusqu'à fin septembre. Il a également allongé la période de dépôt des dossiers de reprise jusqu'au 21 juillet. Cette journée a été l'occasion pour la Cgt d'informer la centaine de salariés présents devant le tribunal pour soutenir le projet de continuité porté par le Cse. Les élus Cgt continueront à informer l'ensemble des salariés sur les trois sites de productions et des bureaux. Le plan de continuité porté par le Cse doit s'imposer.

Lors de ce rassemblement déterminé, le syndicat a déclaré : « Le 3 mars, le Cse a été informé de la mise en redressement judiciaire de Château Blanc Marcq.

La première réunion au tribunal du commerce de Lille le 9 mars a nommé l'administrateur judiciaire.

Le 13 mars nous avons eu un Cse extraordinaire où nous avons nommé notre cabinet d'expertise « Progexa » avec lequel nous avons travaillé immédiatement sur un plan de continuité de Château Blanc/Marcq dans le groupe Holder.

La journée du 20 avril lors d'un Cse extraordinaire, les élus Cgt ont fait une déclaration suivie d'une motion sur le plan de continuité qui l'a approuvé à l'unanimité.

Une visite de l'entreprise a été organisée le 28 avril avec les élus du Cse, l'expert-comptable et notre fédération. Cette visite de l'usine a confirmé la crédibilité du plan du Cse. Elle a démontré que le potentiel est bien réel, que les salariés possèdent qualifications professionnelles et savoir-faire solides, des produits de qualité élevée et un outil industriel compétitif.

Le redressement judiciaire est dû à l'enchaînement d'errements stratégiques de Holder (Pdg du groupe). Service commercial en souffrance, délocalisation de certains de nos produits, R&D bloquante et inexistante...

Le pillage organisé de Château Blanc via les prestations de groupe qui ont augmenté de 33 % en 3 ans passant de 3 M€ à 4 M€, des loyers et charges exorbitants qui passent de la poche droite à la poche gauche du patron.

Notre plan de continuité implique notamment la suspension des frais de sièges et de loyers ce qui rendrait positif l'Ebitda de Marcq, la relance d'un service commercial adapté pour redévelopper notre clientèle extérieure, le rapatriement de toutes les productions externalisées, la mise en route de la nouvelle ligne Macaron, le développement de nouveaux produits avec une R&D réelle et efficace, la mise en service de notre ligne de macarons qui produit plus ou moins 16 000 macarons par heure, au taux de marge de 55 %.

Il est clair que sans le site de Marcq, les sites de la Madeleine et de Tilloy ne pourraient survivre, les clients Paul ne retrouvant plus la même qualité de production.

Le projet que nous portons est un projet crédible et viable.

Le marché de la panification industrielle ne cesse de croître, il représente 8 milliards d'euros et a enregistré pour l'année 2025 une progression de 3,1 %.

Château Blanc a été la poule aux œufs d'or dont Holder s'est gavé et qu'il a pressé comme un citron pour ponctionner le plus de cash possible. Aux dires de la famille Holder, elle n'aurait plus un sou ! Quelle blague ! La famille Holder est la 260^{ème} fortune de France avec un patrimoine de 550 millions d'euros.

Nous ne laisserons pas les enfants gâtés pourris, nés avec une cuillère en or dans la bouche, détruire tout ce que les travailleur.euses, les salarié.es ont construit avec leurs bras et leur sueur.

CHATEAU BLANC VIVRA !!! Avec tous ses salariés !!! »

Montreuil,
Le 7 mai 2026